

M. Jean-François Husson, rapporteur général

Projet de loi de finances pour 2026, première partie

Conférence de presse - Lundi 24 novembre – 14h

Bonjour à tous,

Je vous retrouve aujourd’hui avec près de deux semaines de retard par rapport au calendrier initialement prévu pour l’examen de ce projet de loi de finances pour 2026.

Cela résulte directement de ce qui s’est passé à l’Assemblée nationale : vendredi, dans la nuit, après 38 jours d’examen, les députés ont finalement presque unanimement rejeté le texte de la première partie du projet de budget pour 2026 qu’ils avaient très lourdement amendé.

Comme l’année dernière, le Sénat part donc de la copie initiale du Gouvernement et, comme l’année dernière, l’Assemblée nationale n’examinera pas la seconde partie du texte,

relative aux dépenses. Comme l'année dernière enfin, en commission mixte paritaire, il n'y aura que deux textes de référence : le texte initial du Gouvernement et celui que le Sénat adoptera.

Cette situation m'inquiète. Je ne fais pas partie de ceux qui se réjouissent du fait qu'elle puisse renforcer le rôle du Sénat. Car ce que nous vivons est en réalité un dysfonctionnement de nos institutions démocratiques que les Français, à mon sens, reprocheront à toute la classe politique. C'est donc en réalité une responsabilité, nouvelle et lourde, que cette situation politique fait peser sur nous, sénateurs. Il nous revient de donner aux Français l'image d'une assemblée sérieuse, qui a des débats de fond, qui sait trouver des compromis sans chamailleries ni invectives et qui avance pour donner à notre pays un budget pour 2026.

Ce sera mon état d'esprit durant l'examen de ce budget et jusqu'en commission mixte paritaire.

*

Cet état d'esprit commence par la nécessité de faire preuve de **constance dans nos engagements et nos convictions**. C'est donc en suivant très directement les lignes de force que la majorité sénatoriale a construites avant l'été et présentées au Premier ministre d'alors, François Bayrou, que j'ai examiné ce projet de loi de finances.

Et cela m'amène à commencer par une citation de la ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin, qui a dit, ici même, devant la commission des finances du Sénat, en juin dernier, je la cite : « *Je partage pleinement votre exigence de clarté, de stabilité et de lisibilité pour les acteurs économiques. Certains points peuvent être affirmés sans détour : la surtaxe d'impôt sur les sociétés n'existera plus en 2026. [Nous n'avons] nulle intention de recourir à une baguette magique fiscale pour combler des écarts dont la cause est la hausse de la dépense* ».

Ce que je vous propose, c'est justement de tenir parole. J'ai rencontré des acteurs économiques totalement perdus face aux revirements gouvernementaux, qui ne prennent plus aucune décision d'investissement parce que l'Etat ne respecte pas ses engagements. La confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), le MDEF ou encore l'Association française des entreprises privées (Afed) portent cette surtaxe d'IS comme l'emblème des errements de la politique économique du Gouvernement. **La commission des finances propose de la supprimer.** Elle pénalise les entreprises qui réussissent, celles qui sont exposées à la concurrence internationale, elle pèse de manière disproportionnée sur l'industrie, qui est installée dans nos territoires ; elle porte le taux d'IS au-dessus du niveau normal qu'il avait sous la Présidence de François Mitterrand : les entreprises françaises ne doivent pas être les victimes des errements budgétaires de l'Etat !

*

Et parmi les engagements du Sénat figure aussi le **redressement des comptes publics**. Nous n'avons pas levé le lièvre de la dégradation des comptes publics en 2023 et 2024 pour proposer nous-mêmes une dégradation. C'est pourquoi **la cible de déficit à 4,7 % du PIB doit être tenue** – je m'y attacherai, s'agissant du budget de l'Etat. Les 4 milliards d'euros d'allègement de la fiscalité des entreprises que la commission des finances propose sont donc **intégralement gagés par des économies sur le budget de l'Etat**.

La commission des finances en a déjà voté 2,5 milliards et j'en proposerai 1,5 milliard supplémentaire. Notre angle d'attaque reste le même : retrouver le niveau de dépense de l'Etat de 2019, retraité de l'inflation. C'est la dernière année où le seuil de 3% de déficit a été atteint. Nous préconisons donc un effort sur les dépenses de personnel de l'Etat avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite hors Éducation nationale et missions régaliennes, une mise sur pause du

programme « France 2030 », je pense en effet que les entreprises ont davantage besoin de stabilité fiscale que des dépenses budgétaires de l'Etat, mais aussi des efforts sur l'aide publique au développement, sur le délai de carence dans la fonction publique, sur les diverses surbudgétisations du budget de l'Etat, l'aide médicale d'Etat, le pass culture, etc. etc.

Comme nous ne cessons de le répéter : le pays, ses entreprises, ses habitants, ont besoin de **baisses de dépenses et non de hausses d'impôt : ce budget doit être l'occasion de mettre en acte ces propos, pour en faire autre chose qu'une simple rengaine.**

*

C'est pourquoi la commission des finances propose également de faire de la taxe sur les holdings une vraie taxe anti-optimisation et non une taxe de rendement pesant sur les activités opérationnelles des entreprises, elle propose de supprimer la réforme de la franchise en base de TVA, qui revient

par la fenêtre dans ce texte, de supprimer la taxe plastique (encore une taxe !) proposée par le Gouvernement, de supprimer la surtaxe sur l'IFER photovoltaïque affectée à l'Etat et de ne pas remettre en cause - à la va vite - la défiscalisation des investissements en outre-mer.

*

J'en viens à deux sujets particuliers qui ont leur importance.

Tout d'abord, **la réduction des niches fiscales**. Tout le monde l'écrit tout le temps : elles nuisent à la clarté du système fiscal, mitent les assiettes, participent d'un système fiscal moins juste et moins lisible. Le crédit d'impôt pour les services à domicile (CISAP) c'est la première niche fiscale de l'impôt sur le revenu. Son coût a augmenté de plus de 3 milliards d'euros depuis 2018 et s'élève aujourd'hui à 7,2 milliards. 44% de ce coût - donc plus de 3 milliards d'euros - vont en direction du 1^{er} décile de revenus, c'est-à-dire des 10 % de nos compatriotes les plus riches. La commission des finances propose de réduire son taux

de 5 %, un effort équitablement réparti entre les Français en fonction de leurs capacités contributives et absorbable par tous. Tous les chiffrages précis des études récentes (Cour des comptes, direction générale des entreprises notamment) démontrent que passer de 50 % à 45 % le taux du CISAP préserve le bénéfice associé à la déclaration de l'emploi et **n'aura pas pour effet une hausse du travail non déclaré**. Enfin, l'effort est absorbable : le montant moyen du CISAP pour une famille qui en bénéficie est de 1000 euros par an. Réduire le taux à 45% aura donc pour effet une hausse de charges de 8 euros par mois pour cette famille.

Deuxième sujet spécifique qui a fait beaucoup parler : **la taxe sur les petits colis**. Si je dis qu'il est spécifique c'est parce qu'à la différence des autres hausses fiscales proposées par ce texte c'est une fiscalité qui porte sur les entreprises étrangères et qui vise à réduire l'impact concurrentiel et environnemental des importations massives de produits parfois non conformes à nos normes. La commission des finances a donc souhaité relever son

tarif de 2 € à 5 € par article, pour donner plus de moyens à nos douaniers de contrôler ces produits.

*

Un mot enfin des collectivités territoriales. **Comme pour le reste : le Sénat ne change pas de ligne** et tiendra l'engagement d'une contribution raisonnée au redressement des comptes publics. En effet, il est toujours bon de le répéter : les collectivités ne sont pas responsables du déficit et de la dette publique. En 2025, leurs dépenses ont même augmenté moins vite que celles de l'Etat et de la Sécurité sociale. Cela doit conduire à un effort réduit à 2 milliards d'euros pour 2026. Nous proposons donc d'alléger la copie du Gouvernement :

- en supprimant le Dilico des communes et en divisant par deux celui des intercommunalités et des départements ;
- en réduisant par deux et en plafonnant l'effort portant sur la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels ;

- et, enfin, en abondant de 300 M€ supplémentaires le fonds de sauvegarde des départements, pour prendre en compte leurs difficultés financières.

*

Telles sont les grandes lignes que propose la commission des finances pour l'examen du budget 2026 : constance dans les positions, respect des engagements pris, préservation du tissu productif de notre pays, baisse de la dépense plutôt que hausse des impôts. Nous croyons que c'est de cette politique que la France a besoin.

Je vous remercie et reste évidemment disponible pour répondre à vos questions.